



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250704-2025_57-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2025

Publication : 04/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

ARRETE DU 04 juillet 2025

PORTANT REGLEMENTATION

DE LA CIRCULATION et DU STATIONNEMENT

Rue de la Girarderie

Le Maire d'Henrichemont,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route, notamment les articles R. 411-8 à R. 411-10 relatifs à la réglementation de la circulation,

Vu la demande formulée par Madame Jarret concernant l'organisation de son déménagement,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des personnes et des biens durant l'opération de déménagement,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement rue de la girarderie,

ARRÊTE :

Article 1 :

La circulation des véhicules est interdite rue de la girarderie, le 24 juillet 2025 de 8h à 16h, à l'occasion du déménagement de Madame Jarret.

Article 2 :

Le stationnement est interdit rue de la girarderie, sauf pour les véhicules affectés au déménagement.

Article 3:

Une signalisation appropriée sera mis à disposition et devra être mise en place par les soins de Madame Jarret, en conformité avec les règles en vigueur.

Article 4 :

Les services de gendarmerie et Mr le Maire sont chargés de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 5 :le présent arrêté sera affiché sur les lieux concernés.

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site internet de la commune le 04.07.2025